



Quimper, le 25 septembre 2025

Syndicat National de l'Éducation Physique  
de l'Enseignement Public  
Fédération Syndicale Unitaire

Nom, Prénom

71 avenue Jacques Le Viol  
29000 QUIMPER  
s2-29@snepfsu.net

## Invitation pour le Stage de formation syndicale ► Stage DGH ◀

Suivi du dossier :  
**Rozenn HERROUX**  
06 81 56 62 58

En application du droit syndical dans la Fonction Publique d'Etat - Article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 -  
Article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 - Art 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982

Chèr(e) collègue

Tu es invité.e à participer au stage de formation syndicale, organisée par le SNEP-FSU Bretagne, qui aura lieu le :

**Lundi 12 janvier de 9h00 à 17h00**  
**Au lycée des Métiers, rue de Kervern, 29190 PLEYBEN**

L'ordre du jour est le suivant :

### Matin :

- Décryptage de la DGH : contexte, enjeux.
- Comprendre, **analyser et proposer une répartition de DGH**
- **Se préparer à siéger** au Conseil d'Administration et proposer éventuellement une contre-proposition.

### Après-midi : problématiques locales

- Décorticage de ta DGH
- Mise en place d'une DGH à partir de la tienne.

Nous comptons sur ta présence.

Bien cordialement.

Rozenn HERROUX et Alain BILLY  
Co-secrétaires départementaux du SNEP-FSU 29

*Cette invitation te servira à déposer une demande de congé de formation à adresser au recteur sous/couvert de ton chef d'établissement au moins 1 mois avant la date de la réunion. Ce congé Formation est de droit et ne peut être refusé le cas échéant que par le recteur lui-même.*

## Demande de congé pour formation syndicale

Nom – Prénom : <sup>(1)</sup>  
Grade et fonction : <sup>(1)</sup>  
Etablissement : <sup>(1)</sup>

à Madame la Rectrice de l'Académie de Rennes  
s/c de M.Mme le.la Principal.e/Proviseur.se

Monsieur le Recteur,

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires titulaires, complété par l'article 2 du décret 94.874 du 7 octobre 1994 pour les fonctionnaires stagiaires,
- à l'article 2 de la loi 82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera :

**Lundi 12 janvier de 9h00 à 17h00**  
**Au lycée des Métiers, rue de Kervern, 29190 PLEYBEN**

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29-12-99 publié au J.O du 06-01-00).

Veuillez agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature <sup>(1)</sup>

**(1) à préciser**